Image not found or type unknown

REPRISE DE LA TUTELLE DE MA MERE

Par **vivianne**, le **24/01/2020** à **13:13**

Mon frère veut annuler la tutrice de notre mère, car il veut prendre en charge la vente de la maison et la vendre rapidement pour ne payer d'obligation alimentaire, as t'il le droit

les conditions générales d'utilisations du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!

Par **Visiteur**, le **24/01/2020** à **13:43**

Bonjour

Vous ne dites pas à qui appartient cette maison aujourd'hui ?

De plus, obtenir une mainlevée de tutelle nécessite une requête judiciaire

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R31793

Mais il serait peut-être plus simple de demander l'autorisation au juge, de mettre en vente, en s'appuyant sur la nécessité de faire face aux frais.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés